



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 17/09/2021

ADOPTION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION 2021-2025

Le préfet du Morbihan, le président du Conseil départemental et les procureurs de la République de Vannes et de Lorient ont adopté aujourd'hui le nouveau **Plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour la période 2021-2025**.

Ce plan vise à décliner la nouvelle **Stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) en s'adaptant aux enjeux rencontrés sur le territoire morbihannais**. Pour être efficace dans la lutte contre la délinquance, les trafics, les violences et toutes les atteintes au pacte républicain la nouvelle stratégie nationale vise à agir sur les facteurs de risque. Elle comprend 40 mesures, articulées autour de 4 axes :

- Axe 1 – Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 – Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 – La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 – Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace

Dans le département du Morbihan, les travaux visant à actualiser le plan départemental ont été lancés officiellement en fin d'année 2020. Afin d'aboutir à l'élaboration d'un document synthétique et opérationnel à l'échelle départementale, plusieurs étapes ont structuré le travail partenarial de déclinaison locale.

En premier lieu, un bilan sur les grandes tendances constatées ces 5 dernières années en matière de délinquance a été partagé à l'occasion du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDPDR) plénier réuni le 17 février 2021. **Sur la période 2015 à 2019, les constats suivants ont pu être dressés :**

- une délinquance globale en hausse dans le département ;
- une très forte augmentation des violences physiques, notamment en zone gendarmerie, avec une explosion des violences sexuelles ;
- la part des mineurs est en hausse sur les violences physiques ;
- les atteintes à la tranquillité publique sont en hausse.

Sur cette base, **l'élaboration du plan départemental du Morbihan a fait l'objet d'une concertation structurée autour de la création de 3 groupes de travail** correspondants aux 4 axes de la stratégie nationale, copilotés par un représentant des services de l'État et un élu local :

1. « *prévention de la délinquance des plus jeunes* » (directeur académique des services de l'Éducation nationale / Département) ;
2. « *accompagnement des victimes et des personnes vulnérables* » (directeur départemental de l'emploi, du travail et de la solidarité / Département) ;
3. « *amélioration de la tranquillité publique grâce à l'implication de la population et des élus locaux* » (directeur de cabinet du Préfet / association des maires)

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



Les groupes de travail ont associé à leurs travaux l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire : services de l'État, procureurs, conseil départemental, associations d'élus, coordonnateurs ou élus référents CLSPD, associations (France Victimes 56, Sauvegarde 56, CIDFF, Douar Nevez), bailleurs sociaux, hôpitaux, pôle emploi, missions locales, CAF...

Fruit des travaux menés dans le cadre de ces différents groupes, le Plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation :

- fait état d'un diagnostic actualisé et partagé de la délinquance dans le département ;
- établit un état des lieux des dispositifs existants et des carences constatées en matière de prévention;
- fixe les orientations principales pour la période 2021-2025 : 13 priorités, déclinées en 40 actions, et définit les actions prioritaires à court terme.

Les orientations principales pour la période 2021-2025

<u>AXE 1</u> Prévention de la délinquance des plus jeunes	1) Renforcer la prévention dès le plus jeune âge 2) Améliorer la prévention des conduites à risques chez les jeunes 3) Prévenir les violences entre jeunes 4) Développer l'esprit critique des jeunes pour lutter contre le complotisme et la diffusion d'informations fallacieuses
<u>AXE 2</u> Accompagnement des victimes et des personnes vulnérables	5) Améliorer les interconnexions entre services et asseoir les partenariats 6) Poursuivre et intensifier les actions de formation au repérage et à la prise en charge des victimes 7) Améliorer le maillage territorial des dispositifs d'accompagnement des victimes 8) Protéger les enfants co-victimes 9) « Aller vers » les personnes âgées et en situation de handicap pour mieux les accompagner
<u>AXE 3</u> Amélioration de la tranquillité publique grâce à l'implication de la population et des élus locaux	10) Redynamiser les CLSPD 11) Encourager l'exercice des pouvoirs du maire 12) Rapprocher les FSI des élus et citoyens 13) Mobiliser les citoyens

Les orientations retenues dans le Plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation constituent le **cadre de référence pour la participation de l'État aux politiques publiques mises en œuvre au niveau local**. A ce titre, elles pourront nourrir les plans élaborés par les élus locaux (contrats locaux de sécurité, contrats de sécurité intégrée, schémas locaux de tranquillité publique), dans le cadre de la mobilisation des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour garantir un déploiement efficace du PDPDR dans le temps, celui-ci fera l'objet d'un **suivi rigoureux d'une année sur l'autre**, tant en formation plénière (CDPDR) qu'en formations restreintes thématiques.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex